VERLOR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.560.000 euros

Siège Social : 1-3, boulevard du Rempart – Les Portes de Paris – 93194 Noisy Le Grand

385 190 533 RCS BOBIGNY

(la « **Société** »)

GREFFE
10 JAN. 2011
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 14 OCTOBRE 2010

L'an 2010
Le 14 octobre
A 12h15

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société se sont réunis dans les locaux du cabinet Frieh & Associés, 6, rue Anatole de la Forge, 75017 Paris, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie ce même jour

Sont présents ou représentés et ont émargé la feuille de présence :

- Monsieur Frédéric Pescatori, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Bruno Candelier, membre du Conseil de Surveillance ; et
- Monsieur David Nicault, membre du Conseil de Surveillance.

A l'unanimité les membres du Conseil de Surveillance nomment Monsieur Frédéric Pescatori, membre du Conseil de Surveillance pour présider la séance.

Le Président de séance constate que la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est présente, et qu'en conséquence le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer

Le Président de séance rappelle que l'assemblée générale de ce jour a pris acte des démissions de Messieurs Jacques Pancrazi, Cyprien Choutet, Thierry Schindelé, Boris Podevin et Jean Eichenlaub de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société. Il précise que Messieurs Jacques Pancrazi et Thierry Schindelé ont également démissionné de leurs fonctions respectivement de Président du Conseil de Surveillance et de Vice Président du Conseil de Surveillance.

Le Président de séance rappelle également qu'à la suite de l'acquisition par la société Financière Goldfinger II, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris, identifiée sous le numéro 523 840 395 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Eric Belmonte (ci-après, « **Financière Goldfinger II** ») de l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement à 100 % du capital et des droits de vote de (i) la Société Financière MO Holding, une société par actions simplifiée au capital de 22.370.630 euros, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 488 350 877 (ci-après, « **FMOH** ») et (ii) la société Histoire d'Or Europe, une société par actions simplifiées au capital de 42.447.655 euros, dont le siège social est situé 2, rue de Valenciennes - 75010 Paris, identifiée sous le numéro 488 686 338 RCS Paris (ci-après, « **Histoire**

d'Or Europe »), et de leurs filiales respectives, directement et par l'intermédiaire de la société Financière Goldfinger, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 524 094 992 RCS Paris (ci-après, « **Financière Goldfinger** ») (ci-après, l'« **Acquisition** »), les membres du Directoire de la Société, à savoir Monsieur Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing ont démissionné de leurs fonctions respectives ce jour

En conséquence, le Conseil de Surveillance est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Constatation de la démission du Président du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau président du Conseil de Surveillance ;
- Constatation de la démission de Messieurs Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing de leurs mandats de membres du Directoire ;
- Nomination de nouveaux membres du Directoire ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Marie Muller de ses fonctions de Président du Directoire ;
- Nomination d'un nouveau Président du Directoire ;
- Nomination de deux Directeurs Généraux ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1 Constatation de la démission du Président du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance

Le Président de séance remet aux membres du Conseil de Surveillance une copie de la lettre de démission adressée à la Société par Monsieur Jacques Pancrazi aux termes de laquelle ce dernier démissionne de son mandat de membre et de Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Jacques Pancrazi de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, à compter de ce jour

En conséquence de la démission de Monsieur Jacques Pancrazi, le Conseil de Surveillance nomme en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance

- Monsieur Frédéric Pescatori, né le 17 avril 1972, de nationalité française, demeurant 3 rue des Batignolles, 75017 Paris.

Le Conseil de Surveillance décide que le Président du Conseil de Surveillance ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Frédéric Pescatori, remercie le Conseil de Surveillance de la confiance qui lui est ainsi témoignée, accepte les fonctions qui lui sont ainsi conférées et, en tant que de besoin déclare n'être soumis à aucune incompatibilité.

2 Constatation de la démission de Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing de leur mandat de membre du Directoire

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'au cours des négociations intervenues dans le cadre l'Acquisition, Messieurs Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing ont démissionné de

leur mandat de membre du Directoire, avec effet à compter de ce jour. Le Président de séance remet aux membres du Conseil de Surveillance une copie des lettres de démission adressées à la Société par Messieurs Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Messieurs Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing de leur mandat de membre du Directoire, à compter de ce jour.

En conséquence de la démission de Messieurs Jean-Marie Muller et Amaury de Lencquesaing et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Surveillance décide de nommer

- Monsieur Eric Belmonte, demeurant 569 avenue Louise, 1050 Bruxelles (Belgique),
- Monsieur Jean-Philippe Zamit, demeurant 3, Hameau de l'Ecluse, Boran sur Oise (60820),
- Monsieur Jean-Pierre Chantrel, demeurant 14, rue Pelouze à Paris (75008),

en qualité de nouveaux membres du Directoire de la Société, à compter de ce jour et pour la durée des fonctions du directoire.

Messieurs Eric Belmonte, Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel préalablement pressentis, ont fait savoir dès avant la tenue de la présente réunion du Conseil de Surveillance qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont ainsi conférées et n'être soumis à aucune incompatibilité.

3 Constatation de la démission de Monsieur Jean-Marie Muller de ses fonctions de Président du Directoire et nomination d'un nouveau Président du Directoire

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance qu'au cours des négociations intervenues dans le cadre de la Cession, Monsieur Jean-Marie Muller a démissionné de son mandat de Président du Directoire, avec effet à compter de ce jour. Le Président de séance remet aux membres du Conseil de Surveillance une copie de la lettre de démission adressée à la Société par Monsieur Jean-Marie Muller afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Muller de son mandat de Président du Directoire, à compter de ce jour.

En conséquence de la démission de Monsieur Jean-Marie Muller de ses fonctions de Président du Directoire et, après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme à l'unanimité Monsieur Eric Belmonte en qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Eric Belmonte en sa qualité de Président du Directoire représentera la Société dans ses rapports avec les tiers, et exercera ses pouvoirs conformément aux nouveaux statuts de la Société tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale qui s'est tenue ce jour, dont les stipulations sont entrées en vigueur ce jour.

Le Conseil de Surveillance décide que Monsieur Eric Belmonte ne sera pas rémunéré au titre de l'exercice de ses fonctions de Président du Directoire mais aura droit à la prise en charge directe de certains frais (abonnement de taxis,. .) et au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement et plus généralement à l'ensemble des frais qu'il aura engagé pour les besoins de l'accomplissement de ses fonctions de Président du Directoire.

Monsieur Eric Belmonte préalablement pressenti, a fait savoir dès avant la tenue de la présente réunion du Conseil de Surveillance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont ainsi conférées et n'être soumis à aucune incompatibilité.

4 Nomination de deux Directeurs Généraux

Puis, Monsieur Eric Belmonte prend la parole et indique aux membres du Conseil de Surveillance que conformément aux discussions qui sont intervenues préalablement à sa nomination en qualité de Président du Directoire, il souhaite être assisté de deux Directeurs Généraux, et suggère la nomination de Messieurs Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel.

Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, nomme Messieurs Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel en qualité de Directeurs Généraux, pour la durée de leur mandat de membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance décide que Messieurs Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel ne seront pas rémunérés au titre de l'exercice de leurs fonctions de Directeurs Généraux mais auront droit à la prise en charge directe de certains frais (abonnement de taxis,. .) et au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement et plus généralement à l'ensemble des frais qu'ils auront engagés pour les besoins de l'accomplissement de leurs fonctions respectives de Directeur Général.

Messieurs Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel exerceront leurs pouvoirs conformément aux nouveaux statuts de la Société tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale qui s'est tenue ce jour, dont les stipulations sont entrées en vigueur ce jour

Messieurs Jean-Philippe Zamit et Jean-Pierre Chantrel préalablement pressentis, ont fait savoir dès avant la tenue de la présente réunion du Conseil de Surveillance qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont ainsi conférées et n'être soumis à aucune incompatibilité.

5 Questions diverses

Aucune autre question n'est abordée par les membres du Conseil de Surveillance

6 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Pour certification conforme

Le Président de séance
Frédéric Pescatori